



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 16 décembre 2020
Salle des Quais de Grandson**

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Philippe Humbert

Dans sa séance du 16 décembre 2020,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n° 05-2020 relatif à l'adhésion de la commune de Fontaines-sur-Grandson au but optionnel « Eau »
- Ouï le rapport de la commission « Eau »
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- **d'accueillir** la Commune de Fontaines-sur-Grandson au sein du but optionnel « eau » selon l'art. 5 a) des statuts
- **de fixer** la contribution d'entrée au capital de dotation à Chf 550/habitant soit un montant arrondi à Chf 120'000. De ce montant sera déduit un montant de Chf 80'000 pour la cession de l'exploitation de la Source de la Diaz à l'ACRG par l'inscription d'une servitude en sa faveur.
Le solde de **Chf 40'000** sera versé en espèces

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n°07-2020 relatif au rachat du réservoir de Giez
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- ✓ **D'adopter l'amendement au préavis n°07-2020 proposé par la commune de Giez :**
 - L'assemblée intercommunale de l'ACRG donne la garantie de l'égalité de traitement sur les méthodes de détermination des prix de rachat d'infrastructures communales.
- ✓ **D'accepter le préavis amendé n°07-2020, soit :**
 - **d'acquérir** le réservoir intercommunal de la Commune de Giez pour un prix de Chf 563'341 ;
 - **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 570'000 en tenant compte des frais liés à l'achat ; le compte au bilan 9144.20.07 est ouvert au bilan à cet effet ;
 - **de financer** cet investissement courant par un emprunt respectant le plafond fixé par le Conseil Intercommunal ;
 - **d'amortir** cet investissement, par le compte 81.3311 sur une période maximale de 25 ans, la première fois aux comptes 2021.
 - **de financer** cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
 - L'assemblée intercommunale de l'ACRG donne la garantie de l'égalité de traitement sur les méthodes de détermination des prix de rachat d'infrastructures communales.

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n°08-2020 relatif au budget 2021 de l'ACRG
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- ✓ **D'adopter les budgets 2021 de l'ACRG relatifs aux Buts multiples**
- ✓ **D'adopter le budget 2021 de l'ACRG relatif au But optionnel « Eau »**

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 16 décembre 2020

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président

la Secrétaire



Philippe Humbert



Virginie Lénart